



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 23 Novembre 2023 à 20 heures 30 minutes

MAIRIE

Présents :

M. VELLE PATRICE, M. CHENOT NICOLAS, M. GRIFFATON GABRIEL, M. LECLERE SEBASTIEN,
M. GIRARD CHRISTIAN

Excusé : M. GRIFFATON GAUTIER a donné pouvoir à M. GRIFFATON Gabriel

Secrétaire de séance : M. CHENOT NICOLAS

Président de séance : M. VELLE PATRICE

1 – Validation du Compte-rendu du 06.10.2023

Le maire demande si le compte-rendu de la réunion du 6 Octobre 2023, appelle des remarques, interrogations ou modifications. Il précise certains points de ce compte rendu :

- **Repas des aînés** : il a lieu ce samedi 25/11/2023, 9 participants pour la commune, les colis pour les personnes qui ne prendront pas part au repas ont été commandés à la chambre d'agriculture
- **Saint Nicolas** : il aura lieu le samedi 2/12/2023, le Maire remercie les personnes qui se sont portées volontaires, pour revêtir l'habit de Saint Nicolas
- **Remplacement de l'éclairage public** : Les travaux devraient avoir lieu sous quinzaine
- **Balayeuse et entretien des espaces verts** : nous reparlons de ces 2 points ce jour

Aucune autre remarque n'est à formuler, le Maire demande alors aux conseillers présents de bien vouloir délibérer pour valider ce compte-rendu :

VOTE : Compte-Rendu validé à l'unanimité

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire demande si un conseiller veut remplir la fonction de secrétaire de séance, Mr CHENOT Nicolas se propose d'être le secrétaire pour cette séance. A l'unanimité, les conseillers valident, Mr CHENOT Nicolas est donc désigné secrétaire de cette séance.

2 – Délibérations pour déterminer les parcelles mises en affouages pour cette saison :

Le maire indique que pour cette année, la parcelle 35 sera mise en affouage. Pour cette saison 2023/2024, il y aura 6 affouagistes.

Le Maire demande alors aux conseillers présents de bien vouloir délibérer pour accepter la mise en affouages de cette parcelle.

VOTE : Accord à l'Unanimité

La distribution des lots aura lieu le Jeudi 21/12/2023, à 18h30, en Mairie

3 – Prix du stère de bois :

Le Maire rappelle le tarif du stère est fixé à 3€, depuis 2018, il demande alors aux conseillers présents leur avis car il souhaiterait proposer une légère augmentation, après un tour de table, la majorité des conseillers ne souhaitent pas de cette augmentation, il propose alors de maintenir le tarif à 3€, et demande le vote

VOTE : Accord à l'Unanimité

4 – Travaux proposés par l'ONF :

L'ONF propose des travaux, hors plan, dans les parcelles 7 et 8, pour abattre et vendre sur pied des hêtres, qui commencent à développer une maladie, pour en faire du bois d'industrie. Le volume est estimé à 145m³, le Maire demande donc aux conseillers présents de bien vouloir délibérer pour valider cette proposition :

VOTE : Accord à l'Unanimité

5- Transfert de la compétence « Infrastructures de recharge des Véhicules

Electriques » :

Le Maire indique qu'en date du 21.09.2023, la CCMM a validé ce transfert de compétences des communes vers la CCMM, la commune doit donc maintenant valider ou non cette proposition. Le maire, pour sa part, ne s'oppose pas à ce transfert et demande alors aux conseillers présents de bien vouloir délibérer :

VOTE : Accord à l'Unanimité

6 – Délibération pour le retrait du CA de Saint Dié du SDAA54 :

Le Maire indique qu'en date du 21.09.2023, la CCMM a validé la modification de l'intitulé de la compétence « transport- Organisation des mobilités » la commune doit donc maintenant valider ou non cette proposition. Le maire, pour sa part, ne s'oppose pas à cette modification de l'intitulé de la compétence il demande alors aux conseillers présents de bien vouloir délibérer :

VOTE : Accord à l'Unanimité

6- contrat Balayage :

Le Maire a été informé que le marché actuel prend fin au 31.12.2023, et la CCMM interroge la commune, pour savoir si elle souhaite reconduire ou non son adhésion, à ce service. Le Maire indique que malheureusement il n'a pas de solution « bis ». Mr Gabriel GRIFFATON indique qu'une commune voisine fait appel à la société MT Services et que peut-être nous pourrions obtenir une proposition de cette société. Il rencontre très prochainement cette entreprise, le Maire lui demande alors de bien vouloir demander un devis et nous mettons en attente notre décision auprès de la CCMM.

7- Entretien des espaces verts pour 2024 :

Le Maire rappelle que lors du précédent conseil municipal, il avait indiqué que le service insertion de la communauté de communes s'arrêterait au 31.12.2023. La CCMM proposait alors les services techniques intercommunaux, pour assurer l'entretien des espaces verts de notre commune pour 2024. Après discussions il avait été convenu de voir si nous ne pourrions pas avoir un service de meilleure qualité en contractant avec une entreprise.

Le Maire a donc recontacté la société PASSION VERTE, avec laquelle nous avons il y a quelques années travaillées.

Le responsable de cette entreprise est venu en mairie, il a refait le tour de la commune, avec le Maire et il propose les devis suivants :

- Entretien annuel des espaces verts (tonte, débroussaillage, évacuation des déchets et désherbage) pour 5 518,80€ TTC
- Taille et élagage annuel, des arbres arbustes et buissons de la commune pour 1 679.80€ TTC

Après quelques échanges et tour de table, en comparaison du service proposé, par la CCMM, le Maire demande aux conseillers présents de bien vouloir délibérer pour l'autoriser à signer ces 2 devis :

VOTE : Accord à l'Unanimité

8-Questions Diverses :

Commission de contrôle des listes électorales :

Le Maire indique à M. GIRARD, responsable de cette commission, qu'il devra réunir les membres entre le 24.11.2023 et le 29.12.2023.

Recensement de la population :

Le Maire indique que le recensement aura lieu entre le 18.01.2024 et le 17.02.2024. Pour ce recensement il est nécessaire de d'avoir un coordinateur, qui sera notre secrétaire de Mairie. Par contre il nous faut trouver et nommer un agent recenseur pour distribuer et relancer les personnes qui ne répondraient pas aux questionnaires déposés. Le Maire ou l'Adjoint pensait faire cela mais la Loi ne permet pas à un élu d'exercer cette fonction. Le Maire lance donc un appel à un (ou une) volontaire pour exercer cette fonction (avec rémunération). Il demande alors à toute personne intéressée de bien vouloir se manifester auprès du secrétariat de la Mairie.

Plus aucune remarque n'est formulée, le Maire lève alors la séance à 21h15

Fait à HAMONVILLE le 26 Novembre 2023

Le MAIRE

Le Secrétaire de Séance